

## Affaire Fillon : Marc Ladreit de Lacharrière s'est engagé dans une procédure de "plaider coupable"



Le propriétaire de la Revue des Deux Mondes se serait engagé dans une procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité.

L'enquête visant François Fillon vient de s'achever. Le parquet national financier (PNF) va devoir donner son avis sur un éventuel procès visant les époux Fillon avant la décision finale des juges d'instruction.

François Fillon et son épouse ont toujours fermement contesté les caractères fictifs des emplois occupés par Penelope Fillon. Cette ligne de défense du couple Fillon pourrait être affaiblie.

Selon des informations du *Monde*, Marc Ladreit de Lacharrière, un homme d'affaires proche de François Fillon, a donné son aval à une procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC). Marc Ladreit de Lacharrière avait salarié au sein de *La Revue des Deux Mondes* l'épouse de François Fillon.

Cette voie judiciaire, proposée par le procureur Eliane Houlette, a été acceptée par Marc Ladreit de Lacharrière puis par les juges d'instruction. Un juge de l'homologation va devoir valider ou non, lors d'une audience minimale mais publique, les termes de l'accord trouvé, sur la peine qui a été négociée. Cette procédure signifie donc que ce proche de François Fillon reconnaît les charges qui pesaient contre lui.

Marc Ladreit de Lacharrière avait été mis en examen en avril 2017 pour "*abus de biens sociaux*". Il était soupçonné d'avoir proposé un emploi de complaisance à Penelope Fillon. Durant l'enquête, il avait assumé cette embauche et contestait le caractère fictif.

Penelope Fillon avait reconnu ne s'être jamais rendu dans les locaux de la rédaction de *La Revue des Deux Mondes*. Elle a réalisé différentes notes de lectures. Seulement deux d'entre elles avaient été publiées avec le pseudonyme Pauline Camille.

En mars 2017, juste avant l'élection présidentielle, François Fillon avait été mis en examen pour "*détournement de fonds public*", "*complicité et recel de détournement de fonds publics*", "*complicité et recel d'abus de biens sociaux*" et pour "*manquements aux obligations de déclaration à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique*".

Penelope Fillon a également été mise en examen dans cette affaire pour "*complicité et recel de détournement de fonds publics, complicité et recel d'abus de biens sociaux et recel d'escroquerie aggravée*".

Les enfants du couple Fillon ont été placés sous le statut de témoin assisté. Quatre personnes ont été mises en examen dans cette enquête (François et Penelope Fillon, Marc Ladreit de Lacharrière et Marc Joulaud, l'ancien suppléant de François Fillon à

